

Vous pouvez conserver le programme

<p>DIMANCHE 26 MARS</p> <p>Rendez-vous 17h00</p>	<p>Départ à 17h30 en autocar au collège dans la cour. Se garer devant le collège et venir attendre dans le préau. Transporteur avec UN bus et deux chauffeurs.</p> <p>Prévoir dans un petit sac à emporter dans le car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le REPAS DU SOIR (sandwichs, chips et yaourt à boire, pas trop de chips et de bonbons !) <p>Arrêt sur les aires d'autoroutes pour les repas et pauses.</p>
<p>LUNDI MATIN 27 MARS</p>	<p>Arrivée vers 08H00 heures à VALLOIRE en région Rhône-Alpes (Savoie). Dans le cœur du village au pied des pistes.</p> <p>Info sur le blog : http://skiclqdumarais.canalblog.com/</p> <p>Installation dans les chambres. Petit déjeuner sous forme de buffet. Découverte du lieu de vie. Prise du matériel.</p>
<p>LUNDI 27 mars</p> <p>Au</p> <p>Vendredi 31 mars</p>	<p>Petit déjeuner de 8h00 à 8h45.</p> <p>Cours de ski de 9h00 à 12h00. Un moniteur UCPA en charge d'un groupe (12 élèves maximum). Un professeur référent par groupe.</p> <p>Déjeuner et détente de 12h00 à 14h00 au centre.</p> <p>Cours de ski de 14h00 à 17h00. Un moniteur UCPA en charge d'un groupe (12 élèves maximum). Un professeur référent par groupe.</p> <p>Goûter au centre de 17h00 à 17h30.</p> <p>Entre 17h30 et le dîner: Détente, compte rendu à faire sur le dossier, promenades dans le village sous la surveillance des professeurs (une à deux fois dans la semaine).</p> <p>Dîner à partir de 19h00.</p> <p>Animations au centre jusqu'à 21h00-21h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Topo neige (explications sur les avalanches et les secours en montagne) • Quizz musical • Jeux de société • Soirée dansante <p>Coucher 22h00.</p>
<p>Vendredi 31 Mars A 18h00</p>	<p>Départ de Valloire vers 17h30 après le goûter. Arrêt sur une aire d'autoroute pour dîner (repas froid fourni par le centre UCPA avec sandwichs en plus). Retour vers 07h45 le SAMEDI 01 AVRIL. Info sur le blog sur la route afin de préciser l'horaire d'arrivée. (S'il n'y a pas d'infos sur le blog, l'horaire de 7h45 sera respectée).</p>

ENCADREMENT

	M.Marie	M.Sallio
	Mme Morin	M.Lamora

L'HEBERGEMENT :

L'hébergement et la pension complète sont assurés dans le cadre de la convention de séjour conclue entre le collège et le centre UCPA de Valloire.

Les professeurs sont logés dans des chambres séparées mais à proximité de celles des élèves.

L'ACCOMPAGNEMENT :

L'encadrement par les professeurs est permanent, hormis pendant les cours de ski assurés par le moniteur diplômé de l'UCPA.

Un membre de l'équipe du collège suit le groupe et intervient pédagogiquement en cas de difficultés particulières.

Les professeurs auront des contacts réguliers avec les moniteurs UCPA pour faire le point sur les progrès ou les difficultés de chacun.

Les professeurs restent sur les pistes avec les groupes et peuvent être joints rapidement par le moniteur UCPA.

En cas d'accident, de maladie ou de malaise passager ne nécessitant pas de rapatriement, un professeur restera avec les élèves concernés au centre.

Les parents seront aussitôt avertis ainsi que le chef d'établissement.

ACTIVITE SKI :

L'activité ski est une activité de groupe et ne peut en aucun cas donner lieu à un cours particulier. Le niveau de pratique évolue au fur et à mesure des progrès de chacun et des changements de groupe peuvent avoir lieu.

Les pistes de ski sont choisies par les moniteurs en fonction des progrès constatés ainsi que du niveau des élèves, avec le souci de ne jamais engager un groupe d'élèves sur une piste trop difficile pour celui-ci.

La progression même du stage a pour but de conduire les élèves à un premier niveau de maîtrise du ski alpin dans des conditions de vitesse de déplacement déjà rapide. Le plaisir de la glisse étant l'un des buts de cette activité physique de pleine nature. Les chutes y sont fréquentes, mais sans gravité, heureusement, en général. Le risque d'une blessure, comme dans toute activité physique, n'est pas à exclure totalement.

RAPPEL CONTRAT

Nous devons nous aligner sur les conditions d'annulation de l'organisme qui nous accueille. Le collège retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

A plus de 100 jours. Avant le 16/12/2017	Sans frais
Entre 100 et 31 jours. Avant le 24/02/2017	10%
Entre 30 et 21 jours. Avant le 03/03/2017	25%
Entre 20 et 15 jours. Avant le 10/03/2017	50%
Entre 14 et 8 jours. Avant le 17/03/2017	75%
Entre J-7 et le départ. Après le 18/03/2017	100%

Je choisis de payer par chèques bancaires ou en espèces:

Verser 315 euros en UNE seule fois pour le 14 Octobre 2015.

Verser 315 euros en deux fois. - DEUX chèques de 157.50 euros.
Le premier à donner le 14 octobre 2016, le second avant le 10 février 2017.

Verser 315 euros en cinq fois. - CINQ chèques de 63 euros.

Le premier avant le 14 octobre 2016	le quatrième avant le 20 janvier 2017
le second avant le 18 novembre 2016,	le dernier avant le 10 février 2017
le troisième avant le 09 décembre 2016	

Le règlement du séjour devra être effectué avant le départ de votre enfant sans quoi il ne pourra pas y participer.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du collège du marais.

Je vous rappelle qu'il est possible pour les familles de bénéficier de différentes aides des communes ainsi que des comités d'entreprises. Une attestation est demandée par les communes et entreprises.

Cette attestation sera délivrée au retour du séjour.